

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310 (2026)-2

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 310 (2026)-2 Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026)-1

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 5 juin 2026.

Donné à Carignan, ce 5 juin 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière